

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 17 OCTOBRE

## Mœurs monarchiques

Nous avons constaté maintes fois que M. Carnot prenait volontiers les allures d'un monarque au petit pied et singeait les mœurs de « l'infâme » Monarchie.

Voici de nouveaux exemples de cette tendance, qui se développe de jour en jour davantage sous ce régime prétendu démocratique.

On sait que M. d'Ormesson est chargé des questions d'étiquette au ministère des affaires étrangères. La Présidence de la République et les divers ministères ayant eu recours à ses services lors de cérémonies officielles qui n'ont aucun rapport avec nos relations diplomatiques, pour les funérailles de M. Renan notamment, on est disposé à donner à ses fonctions le véritable nom qui leur convient, depuis qu'elles se sont ainsi généralisées. M. d'Ormesson serait préposé au cérémonial de l'Etat et ses attributions relèveraient désormais de la Présidence directement, puisqu'elles enveloppent, en fait, l'organisation de toutes les pompes officielles et non plus le cérémonial spécial à l'administration des affaires étrangères.

Il est donc question, comme on voit, d'instituer une espèce de place de grand chambellan attaché à la personne de M. Carnot. L'Élysée deviendra ainsi une sorte de cour républicaine — ce qui fera frémir les radicaux d'horreur.

Ce n'est pas tout, il faut à la République des armes et un blason.

On vient de sculpter récemment au fronton de la grande porte d'honneur du palais où réside M. Carnot — nous ne disons pas de l'Élysée, car il paraît que cette appellation est supprimée — un écusson ainsi conçu : Sur un cartouche, entouré de drapeaux aux plis flot-

tants et surmonté d'une tête allégorique se détachent, parmi les branches de laurier, les lettres R. F. enlacées. Au-dessous du cartouche pendent la croix de la Légion d'honneur et le cordon de l'ordre. Des rinceaux et des palmettes, s'enroulant à droite et à gauche de l'écusson, complètent l'ensemble.

Les journaux républicains, au moins les officiels, trouvent ces choses fort naturelles.

« Alors, dit le *Petit Journal*, que tous les Etats, sans en excepter la Suisse, disposent d'un emblème pour les ambassades, les consulats, et pour la décoration des fêtes et des expositions, il n'était pas mauvais que le gouvernement de la République française eût lui aussi des ARMES OFFICIELLES, si l'on peut s'exprimer ainsi. »

Nos maîtres en sont arrivés à la période où l'or ne suffit plus aux parvenus, et où ils ambitionnent d'y joindre des blasons et des particules.

C'est cet état psychologique qui faisait dire naguère à M. Constans que le moment était venu où les républicains devaient se tenir comme des « gens très bien. »

C'est égal, des carrosses à six chevaux, le palais de Fontainebleau, des armes et un grand « *magister elegantiarum* » pris dans la vieille noblesse, cela sent furieusement les mœurs monarchiques.

Il est vrai que M. Carnot, sinon le Président de la République, est comte de Feuleins.

Mais, vraiment ! c'est à se demander — comme pour cent autres choses — pourquoi on a fait la Révolution française.

JULES ROUXEL.

## Nouveaux impôts

Les ministres se sont réunis samedi à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

MM. Bourgeois, Viette, J. Roche et Develle, absents de Paris, n'assistaient pas au Conseil.

Le ministre des finances a annoncé au Conseil qu'il se rendrait le lendemain à la Commission du budget et a indiqué les propositions qu'il fera pour équilibrer le budget. Par suite de l'élévation des sommes affectées à la garantie d'intérêt en 1893, il est nécessaire de créer des ressources nouvelles ; il ne sera dès lors pas possible d'incorporer dans le budget la caisse des écoles comme le proposait le projet de budget déposé.

On remarquera toute l'importance des déclarations faites au Conseil des ministres par M. Rouvier, ministre des finances.

Non seulement on ne fera pas les réformes si souvent annoncées et promises, mais il « est nécessaire de créer des ressources nouvelles » pour équilibrer le budget.

C'est plus qu'une déception, c'est une calamité que les contribuables-électeurs vont éprouver par le fait du gouvernement républicain.

A côté des déclarations de M. Rouvier, il faut rappeler le mot prononcé, dans un jour d'erreur, par M. de Freycinet, ministre comme aujourd'hui : « Ni emprunts, ni impôts. »

## A CARMAUX

Voici le texte de l'ordre du jour voté dans la réunion présidée samedi soir à Carmaux par M. Pichon :

« Les mineurs, réunis le 15 octobre dans le local de la chambre syndicale, mettent une dernière fois en demeure le gouvernement d'adopter ou d'intervenir pour la défense du suffrage universel et de la République. »

Le ton insolentement comminatoire employé par le gouvernement de Carmaux à l'égard du gouvernement de Paris, est à remarquer.

M. Pichon a déclaré que si la Chambre ne donnait pas satisfaction aux grévistes, lui et ses amis reviendraient parmi eux pour les aider à combattre en se mettant dans le rang.

Le gouvernement ne paraît pas disposé, du reste, à faire acte de vigueur ; M. Camille Pelletan a reçu de son ami Merlou la dépêche suivante, qui en témoigne suffisamment :

« Changement à vue. Liberté de la rue reconquise. Mineurs circulent sans être inquiétés par patrouilles de troupes devenues très rares. Aucun incident. Calme absolu. Ces mesures ont produit le meilleur effet. Démission Solages passée inaperçue. — Merlou. »

## LA DÉMISSION DU MARQUIS DE SOLAGES

M. le marquis de Solages, député de l'arrondissement d'Albi (Tarn), administrateur des mines de Carmaux, a adressé aux électeurs de sa circonscription la lettre suivante :

« Mes chers concitoyens,

» En 1889, un grand nombre d'entre vous sont venus me demander de poser ma candidature à la Chambre des députés. Enfant du pays, uni à vous par la communauté de nos intérêts, par toutes les affections et les souvenirs de ma famille, j'avais le devoir d'accepter. Vos libres suffrages m'ont élu avec une majorité de plus de 900 voix, dont le seul canton de Carmaux m'avait donné les deux tiers. Aujourd'hui on cherche à égarer l'opinion.

» On dit que cette élection, qui fut l'œuvre de vos sympathies et de votre confiance, serait la cause première des douloureux incidents dont souffrent Carmaux et les communes voisines. Rien n'est plus faux et tous les hommes de bonne foi savent combien la politique est étrangère au conflit actuel. Mais les intérêts de la circonscription sont intimement liés à la prospérité de Carmaux et je ne veux pas que personne puisse un instant prétendre que j'ai été un obstacle à la reprise du travail qui fait vivre un si grand nombre d'entre vous.

» Je viens donc d'adresser ma démission à

fait chez nous, en Normandie, ce printemps.

— Et comment se nomme cette personne ?

— C'est mademoiselle Suzanne d'Estouville.

— Suzanne d'Estouville, dit madame d'Étoges en paraissant réfléchir : ce nom ne m'est pas inconnu. Ah ! je me rappelle maintenant... c'est celui d'une jeune personne qui est aux eaux d'Egghien, chez une de ses amies, mademoiselle Claire de Royan : une pauvre orpheline qui a fait, il y a quelques mois, une succession de deux millions.

— C'est effectivement chez mademoiselle de Royan que doit être mademoiselle d'Estouville, reprit Léonce avec une préoccupation visible.

— Mon cousin, si j'avais su cela plus tôt, je me serais fait un véritable plaisir d'engager cette amie de madame votre mère à venir chez moi ; j'aurais été charmée de vous réunir, continua-t-elle en regardant attentivement Léonce.

— Et moi, répondit celui-ci sans hésitation, j'aurais été bien heureux de la revoir.

Madame d'Étoges, ayant satisfait ainsi à tout ce que la politesse la plus affectueuse et la plus recherchée exigeait d'elle, ne jugea

45 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

Pendant la même soirée qui avait réuni au café de Paris les personnes dont nous avons parlé au début de ce roman, Léonce, qui devait quitter Bois-Bouton le lendemain, se promenait à cheval avec madame d'Étoges, dans les bois de Montmorency. Pendant les jours précédents la duchesse s'était livrée au même exercice, en compagnie des hôtes nombreux qu'elle avait chez elle, et ce jour-là, restée seule avec son jeune parent, elle n'avait pas cru devoir se refuser au désir qu'il lui avait témoigné de faire une dernière promenade en tête-à-tête avec elle. Comme il n'y avait pas eu d'embarras dans la demande, il n'y avait pas eu d'hésitation dans le consentement ; et d'ailleurs madame d'Étoges était une de ces femmes qui ne se montrent jamais prudes sans nécessité : elles sont sûres d'elles, cela leur suffit.

Léonce venait de mettre pied à terre pour

ramasser sa cravache, qu'il avait laissé échapper, lorsqu'il se sentit saisir par les deux épaules. Il se retourna brusquement, et il se trouva face à face avec un énorme lévrier qui se mit à lui lécher familièrement le visage.

Une vive rougeur colora les joues du jeune baron, pendant que la duchesse, attribuant son émotion à la surprise, lui dit en riant :

— Mon cousin, je ne savais pas que vous eussiez un ami aussi intime dans le pays.

— Ce chien m'a appartenu, madame, répondit Léonce en abandonnant complaisamment sa tête aux caresses du lévrier, et je suis vraiment heureux de le revoir.

— Je m'étonne que vous ayez fait le sacrifice d'un si bel animal, et si on ne vous l'a pas volé, je suis bien tentée de croire...

Avant que la duchesse eût eu le temps d'achever sa phrase, deux jeunes personnes montées sur des ânes, accompagnées d'une dame âgée et suivies d'un domestique, sortirent d'un petit sentier qui aboutissait au chemin dans lequel se trouvaient Léonce et madame d'Étoges.

Dès que le lévrier eut aperçu la champêtre cavalcade, il s'élança à sa rencontre, comme

s'il lui portait une nouvelle, puis il revint auprès de Léonce qui semblait oublier qu'il était convenable qu'il remontât à cheval.

Les deux jeunes filles traversèrent le chemin pour reprendre le sentier qui continuait de l'autre côté. L'une d'elles adressa une gracieuse inclination de tête à Léonce qui y répondit par un salut respectueux, mais visiblement embarrassé. Puis il accompagna du regard la petite cavalcade, qui disparut bientôt dans le feuillage. Le lévrier resta encore quelques instants couché aux pieds du jeune baron, qu'il ne quitta que lorsqu'il l'eut vu chausser son étrier ; alors il s'engagea aussi dans le sentier, en retournant de temps en temps la tête, comme pour savoir s'il n'était pas suivi. Presque aussitôt Léonce rejoignit la duchesse, qui avait mis son cheval au galop, par dépit, fierté et délicatesse.

— Je sais maintenant que ce chien ne vous a pas été volé, lui dit-elle après quelques minutes de silence. Mon cousin, vous avez des secrets pour vos amis. Cela n'est pas bien.

— Je n'ai pas de secrets, madame, répartit Léonce. J'ai donné ce chien à une personne que ma mère aime beaucoup, et qui a été très bonne pour moi pendant un séjour qu'elle a

Monsieur le président de la Chambre. C'est dans l'espoir de vous être utile que j'avais accepté le mandat de député. C'est pour aider à résoudre le conflit actuel que je le résigne. Je vous demande de trouver dans ces deux actes la preuve de mon dévouement et de mon affection pour vous. »

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 15 octobre 1892.

On se montre plus rassuré depuis la publication de la dépêche qui annonce aujourd'hui un nouveau succès du colonel Dodds; toutefois l'effet de la dépêche eût été plus sensible si la Bourse n'avait pas d'autres sujets d'inquiétude à la veille de la rentrée des Chambres.

Le 3 0/0 reste à 99.20 et 4 1/2 à 106.10.

La Rente Italienne conserve son cours de la veille de 92.75. On calcule que le monopole des pétroles rapportera au Trésor 14 millions de liras par an.

L'Extérieure reste offerte à 64 5/16.

L'action de la Banque de France est sans changement à 3.960. La diminution des bénéfices très sensible sur les 16 premières semaines du second semestre, en influant sur le dividende de l'exercice, démontrera l'importance des sacrifices consentis par la Banque en échange d'une prorogation de son monopole.

Le Crédit Foncier reste en ferme tendance à 1.120 fr. Les prêts autorisés dans la dernière séance du Conseil se chiffrent par 2.792,000 francs.

La Banque de Paris progresse à 683 fr. On prévoit d'après les bénéfices réalisés que son dividende devra se rapprocher de la moyenne des exercices antérieurs.

La Société Générale se traite de 480 à 481. La régularité de ses bénéfices démontre que cette société n'a pas souffert de l'état de stagnation des affaires.

Le Crédit Lyonnais ne saurait tarder à revenir au cours de 800, étant donnée l'importance des capitaux à bon marché dont il dispose pour s'intéresser à de nouvelles affaires.

Les Chemins Economiques valent 432 fr.

#### NOUVELLES MILITAIRES

D'accord avec le général Saussier, qui va présider la Commission supérieure de classement et diriger ses travaux, le ministre de la guerre vient de fixer à 54 ans la limite d'âge des lieutenants-colonels qui seront classés pour le grade de colonel; cette limite sera de 52 ans pour les chefs de bataillon et d'escadrons classés pour le grade de lieutenant-colonel et de 44 ans pour les capitaines proposés, au tour du choix, pour le grade de chef de bataillon ou de chef d'escadrons.

Les tableaux d'avancement que va dresser la Commission supérieure des commandants de corps d'armée seront, d'ailleurs, assez restreints. Sauf pour le grade de colonel d'artillerie, les tableaux d'avancement de l'an dernier sont loin d'être épuisés, et même pour certains grades, comme ceux de lieutenant-colonel et de chef de bataillon du génie, les tableaux

pas à propos de continuer cette conversation. On approchait d'ailleurs de Bois-Bouton, où se trouvaient déjà réunies quelques personnes venues de Paris ou des habitations environnantes.

Le ministre influent du cabinet de cette époque était du nombre des premières. Ancien ami du duc d'Etoges, il venait quelquefois visiter la duchesse, dont il appréciait l'esprit et dont il ménageait l'influence sans la redouter.

— Monsieur le comte, lui dit la duchesse après avoir adressé un gracieux sourire à ses autres visiteurs, je vous demanderai la permission de vous quitter quelques instants pour me débarrasser de mon habit de cheval; mon cousin, continua-t-elle en se retournant du côté de Léonce, veuillez, je vous prie, me remplacer pendant mon absence qui ne sera pas longue.

Léonce s'inclina respectueusement.

— Monsieur le comte, reprit la duchesse en s'adressant de nouveau au ministre, permettez-moi aussi de vous présenter le baron Granval, mon parent.

Le ministre et Léonce se rapprochèrent l'un de l'autre et il se mirent à causer.

(A suivre.)

de 1891 et même de 1890 ne sont pas encore entamés.

#### Tirages financiers

##### BONS DE L'EXPOSITION

Le numéro 619,955 gagne 50,000 francs.

Les 40 numéros suivants gagnent 1,000 francs: 457,435 — 771,561 — 147,204 — 74,217 — 416,581 — 528,572 — 965,519 — 481,398 — 847,759 — 1,147,268.

##### Ville de Paris 1869

Le numéro 688,191 gagne 200,000 francs.

Les numéros 518,708 — 404,222 — 273,896 — 657,832 gagnent chacun 10,000 francs.

##### CANAL DE PANAMA

Le numéro 1,514,726 gagne 250,000 fr.

Le numéro 400,248 gagne 100,000 fr.

Les deux numéros 1,188,932 — 922,796, gagnent chacun 10,000 fr.

Les deux numéros 1,228,467 et 47,780 gagnent chacun 5,000 fr.

Les cinq numéros 1,937,326 — 427,092 — 649,319 — 1,018,088 et 545,629 gagnent chacun 2,000 fr.

#### Chronique Locale

##### ET DE LOUEST

##### Théâtre de Saumur

Ce soir, la direction nous donne un spectacle dont le genre sera très apprécié des dilettantes: *La Fille du Régiment*, chantée par M<sup>me</sup> Desgoria, et le 4<sup>e</sup> acte d'*Hamlet* (la mort d'Ophélie) avec ballets.

La température, plus clémente que celle de mercredi dernier, permettra au public de se rendre au théâtre et applaudir des artistes qui n'ont pas menti à leur réputation et ont promptement gagné la sympathie des Angevins.

Le public saumurois, si amateur du beau, ne voudra pas perdre l'occasion de suivre régulièrement des soirées que M. Guillon, l'intelligent directeur, saura rendre toujours intéressantes.

##### COURS D'AGRICULTURE

M. Chauvet, professeur d'agriculture pour l'arrondissement de Saumur, fera une Conférence le Mercredi 19 octobre, à 8 heures du soir, à la Mairie, salle de la Justice de Paix.

Sujet de la conférence: *Fumure rationnelle des plantes agricoles. — Semences.*

##### BOURSES A DES ÉLÈVES DÉSIGNÉS POUR L'ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS D'ANGERS

Par arrêté en date du 7 octobre, une bourse avec trousseau a été accordée, pour l'École des Arts et Métiers d'Angers, à MM. Imbault (Loiret) et Folliot (Manche), de l'École industrielle de Saumur.

##### BOURSES DE LYCÉES ET COLLÈGES

Au nombre des jeunes gens qui ont été nommés élèves du gouvernement dans les lycées et collèges de France, nous remarquons, pour trois quarts de bourse, au collège de filles de Saumur:

M<sup>lle</sup> Mélanie-Jeanne Flèche, née le 7 janvier 1877. Le père vérificateur des poids et mesures; 30 ans de services dont 12 dans l'enseignement, 4 enfants.

##### LES JEUX D'ARGENT SUR LA VOIE PUBLIQUE

A la suite de nombreuses plaintes et même de faits regrettables signalés à l'administration supérieure, les préfets viennent d'être invités par la direction de la sûreté générale à interdire aux municipalités, de la façon la plus absolue, de délivrer des autorisations pour l'établissement de jeux d'argent sur la voie publique.

Les commissaires de police et les brigadiers de gendarmerie devront exercer à l'avenir une surveillance spéciale à ce sujet sur les champs de foires et marchés de chaque localité.

##### ÉLAGAGE DES ARBRES

Du 1<sup>er</sup> décembre 1892 au 1<sup>er</sup> janvier 1893, les arbres plantés sur les bords des chemins vicinaux, de quelque classe qu'ils soient, seront élagués jusqu'à 4 mètres de hauteur et dans tout le pourtour des arbres, par les propriétaires, fermiers ou locataires des fonds sur lesquelles ils se trouvent.

Les branches qui avanceraient sur le chemin au-delà des fossés seront coupées quelle que soit la distance à laquelle le tronc de l'arbre se trouve du chemin.

Il en sera de même des racines qui avanceraient sur le fossé.

Il est enjoint aux propriétaires, fermiers ou locataires, d'abattre, pour l'époque précitée, les arbres qui pencheraient sur les chemins vicinaux de manière à gêner la circulation.

Les haies vives qui existent actuellement sur les bords desdits chemins seront élaguées. Leur hauteur, après l'élagage, ne pourra excéder 1 mètre 33 centimètres. Elles seront, en outre, réduites sur les souches et vestiges de l'ancien alignement.

Il est également enjoint aux propriétaires, fermiers ou locataires, de couper pour le 1<sup>er</sup> janvier, les racines qui s'étendent sur les chemins.

Les branches provenant de l'élagage et les racines coupées ne pourront, sous aucun prétexte, rester en dépôt sur la voie publique.

##### Noces d'or du curé de Varrains

C'était grande fête, il y a quelques jours, dans la bonne paroisse de Varrains, près Saumur, une fête charmante, toute de joie et d'harmonie, qui me semble demander et mériter qu'on parle d'elle autant et plus qu'un comice agricole ou qu'une installation de statue de grand homme. Cette fête était celle du bon curé.

Depuis un demi-siècle il tenait — et il la tient encore d'une main ferme, le bon vieux — la houlette pastorale dans le gros bourg voisin de notre champ de repos. Cinquante ans de ministère sacerdotal dans la même paroisse! Cinquante ans de travail assidu et de vertueux dévouement, cela méritait bien une petite fête sur la terre, en attendant la grande fête du Paradis.

Les habitants de Varrains l'ont compris, car ils sont du nombre de ceux qui ont la mémoire du cœur et ne restent jamais en arrière lorsqu'il s'agit d'honneur et de reconnaissance.

La paroisse s'est donc levée tout entière et a fait à son digne curé une magnifique ovation dont le premier acte ou tableau s'est déroulé dans la maison du bon Dieu.

Au jour de la Saint-Michel, à dix heures précises, le vénérable vieillard, assisté d'un clergé nombreux, commençait la cérémonie religieuse, en bénissant un grand et beau crucifix fixé à la muraille de l'église, en face de la chaire. — c'était le cadeau particulier du Conseil municipal; — puis, revêtu d'ornements sacerdotaux tout ruisselants d'or offerts par la paroisse entière, le pieux célébrant montait les degrés de l'autel. Jamais elle ne m'a paru si belle, cette coquette église de Varrains, mais belle surtout parce que depuis le chœur réservé aux hommes jusqu'à la tribune occupée par les musiciens, il n'y avait pas une place vide. Je connais quelqu'un qui s'est dit tout bas, en jetant un coup d'œil furtif sur cette assistance si nombreuse et si recueillie: ils nous donnent l'exemple, nos bons voisins.

Après l'Évangile, M. le Curé de Saint-Pierre de Saumur prononça, du haut de la chaire, une belle allocution de circonstance. Tout en ne voulant point désobéir au héros de la fête, qui ne voulait point d'éloges, il ne pouvait, disait-il, se dispenser de lui exprimer les sentiments de joie, de reconnaissance et d'admiration de ses paroissiens et de ses confrères. Il félicita ensuite M. le Maire et le Conseil municipal, la paroisse tout entière et en particulier les jeunes musiciens, d'avoir si bien compris ce qu'ils devaient au saint prêtre qu'ils ont le bonheur de posséder depuis un demi-siècle et qu'on appelle, au loin comme au près, le bon curé de Varrains.

Si délicatement complimenté au nom de

toute l'assistance et en face du Dieu de vérité, que va répondre le digne vieillard? Écoutez; sa voix encore ferme et pure retentit et porte jusqu'au ciel la meilleure de toutes les réponses, les accents de la foi et de la prière, *Credo in unum Deum... Pater noster...* Les voix mâles du chœur et celles très vivantes et bien timbrées des jeunes filles font écho à la voix du pasteur; puis c'est la musique instrumentale, habilement dirigée par M. Jacob, qui remplit l'édifice sacré de flots d'harmonie; et, lorsqu'elle se tait, c'est une cantatrice distinguée, heureuse d'embellir la fête, qui nous fait entendre, en s'accompagnant elle-même, les plus suaves morceaux de son répertoire. Pendant ce temps, le Dieu du ciel a fait sa visite à la terre et comblé de ses consolations et de sa grâce son vieux et fidèle serviteur qui nous donne à tous, pour terminer l'office divin, la meilleure de ses bénédictions.

Quelques instants après nous le suivions à la salle du festin. Cette salle était une tente aussi belle que spacieuse, dressée tout exprès, à quelques pas de l'église et de la cure, sur la place publique; le couvert y était mis pour une centaine de convives, et nulle place ne resta vide. Quel plaisir de voir réunis, sous cette belle tente de fête, M. le Maire de Varrains, MM. les Conseillers municipaux, les membres du Conseil de fabrique et tant d'autres hommes honorables, si visiblement heureux de fêter leur bien-aimé curé! Il va sans dire que le clergé de Saumur et des environs ne faisait pas défaut; car c'était pour lui presque un devoir, devoir bien doux, d'honorer en cette circonstance solennelle son doyen d'âge et son modèle.

Aux lecteurs un peu curieux de connaître le menu du festin je ne saurais donner satisfaction complète. Ce que je puis dire, c'est que la joie la plus cordiale et la plus fraternelle n'a cessé de régner parmi les convives pendant toute la durée du banquet. Mais, silence! Voici un orateur qui se lève. En quelques mots bien sentis, que nous regrettons de n'avoir pas mieux retenus, M. Cesbron, au nom du Conseil municipal, dont il fait partie, témoigne de l'estime et des liens d'affection et de reconnaissance qui unissent tous les cœurs au cœur de ce vieillard si bon, si sage, si simple et si dévoué, et tous les paroissiens de Varrains à leur saint curé. Il boit à sa santé, en exprimant le désir que Dieu le laisse encore de nombreuses années sur la terre pour le bonheur de la paroisse qu'il lui a confiée. Ce souhait est couvert d'applaudissements.

Regardez maintenant ce vieillard aux longs cheveux blancs — un peu travesti, je crois — qui s'avance à travers la salle: il vient chanter sa petite chansonnette, « Bonhomme vit encore », et offrir son petit bouquet au bon curé, qui sonne depuis cinquante ans l'Angelus matinal, prêchant ainsi par la voix argentine de ses belles cloches la prière et le travail.

Le vieillard n'avait pas dit son dernier couplet qu'on entendait bourdonner autour de la tente une armée enfantine, qui aussitôt entraînait la salle du festin: c'étaient les jeunes filles de l'école, vêtues de leurs belles robes blanches; elles venaient, elles aussi, avec leurs grandes sœurs et quelques mamans, sous la conduite des religieuses de Sainte-Anne, leurs maîtresses, voir le bon père et lui témoigner leur joie.

Ne me demandez pas, lecteur bienveillant, tout ce qu'ont chanté ces infatigables oisillons. Elles ont parlé de la fauvette; et elles semblaient lui avoir emprunté ses notes mélodieuses. Elles ont parlé de toutes les vertus et elles n'en trouvaient aucune qui n'eût sa place dans le cœur du bon curé. L'assistance paraissait tout à fait de leur avis. Une vertu cependant, dominant quelque peu, leur sembla tenir le premier rang dans l'âme de ce vrai pasteur: la Charité!

Eh bien, chantez-là, chers enfants, pour clôturer la fête, cette charité du bon père qui vous enseigne vos devoirs et vous trace le chemin du bonheur. Chantez-là bien, et dites ensuite à M. le Curé combien grandes ont été la joie et l'édification de ses heureux invités.

E. N.

Le comte François de La Forest-Divonne, chevalier de l'ordre de Malte et commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, qui vient de mourir presque subitement dans son hôtel de la rue Yanneau, à Paris, était âgé de 82 ans. Il venait de rentrer de son château de Divonne-les-Bains.

Veuf de M<sup>lle</sup> de Villeneuve et de M<sup>lle</sup> Alice de Perthuis, le défunt s'était remarié en troisièmes noces avec M<sup>lle</sup> de Maillé. Il laisse huit enfants : les comtes Jules, Ferdinand, Charles, Albert, François, Antoine et Ludovic de La Forest-Divonne, et la comtesse de Saint-Seine.

Il n'y aura pas de service à Paris. Les obsèques se feront en l'église de Divonne-les-Bains (Ain).

### M. Bourgeois à Tours

M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, accompagné de M. Félix Lévêque, son secrétaire particulier, a quitté Paris samedi matin pour se rendre à Tours d'abord et ensuite à Nantes :

*Dépêche de Tours :*

De bonne heure, la ville de Tours est pavoisée d'oriflammes et décorée de trophées de drapeaux en l'honneur de M. Léon Bourgeois, qui vient inaugurer les deux groupes scolaires et présider la clôture de l'Exposition régionale.

Des arcs de triomphe ont été dressés sur les points que doit parcourir le cortège officiel. La ville est très animée.

Le ministre est arrivé à midi 50.

M. Gentil, préfet, accompagné de son chef de cabinet, M. Rapilly, et de son conseil de préfecture, est allé au-devant de lui à Saint-Pierre-des-Corps.

La gare a été décorée de verdure et pavoisée pour la circonstance.

Le ministre à son arrivée a été conduit à la préfecture où un déjeuner de trente-quatre couverts a été offert par le préfet.

Après le déjeuner à la préfecture, le ministre de l'instruction publique est allé inaugurer les deux groupes scolaires de Mirabeau et de Rabelais qui sont aux deux extrémités opposées de la ville.

Il a présidé, à trois heures et demie, dans la salle des fêtes, la distribution solennelle des récompenses de l'Exposition régionale.

Après l'exécution de chœurs par les enfants des écoles communales, accompagnés par la musique des pompiers, M. Bourgeois a prononcé un discours.

Il a décerné ensuite des récompenses, notamment la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. Demonte, fabricant de soieries à Tours.

Il a donné également plusieurs croix d'officier et de chevalier du Mérite agricole, des palmes en or, et des palmes en argent.

Enfin il a décerné des médailles de travail à douze ouvriers de la Compagnie d'Orléans, employés à Tours et à Chonocéaux.

Le soir, M. Léon Bourgeois a présidé, au Théâtre-Français, un banquet de 300 couverts offert par la municipalité sur son invitation.

Le ministre a quitté Tours hier dimanche, à 11 heures 57 du matin, et est arrivé à Nantes à 3 heures 50, où il a présidé l'inauguration du lycée.

M. Léon Bourgeois partira de Nantes pour rentrer à Paris ce soir ou demain matin.

### État civil de la ville de Saumur

#### PUBLICATION DE MARIAGE

Jules-Félix Guerrier, serrurier, à Colombes (Seine), précédemment à Saumur, et Marie Clément, journalière, à Colombes.

#### MARIAGE

Le 15 octobre. — Louis Gaschet, ferblantier, a épousé Augustine Gaschet, lingère, tous deux à Saumur.

#### DÉCÈS

Le 15 octobre. — Florent Revêche, époux de Marie Reignier, matelassier, 63 ans, rue du Temple; — Jean Bruneau, époux de Léontine Gasnier, chapeletier, 49 ans, à l'Hôpital.

Le 17. — Ulysse Glasset, cavalier à la 5<sup>e</sup> compagnie de remonte, 23 ans, célibataire, à l'Hôpital.

### Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. 1/2

Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLON

LUNDI 17 Octobre 1892

## La FILLE du RÉGIMENT

Opéra-comique en 2 actes, musique de Donizetti.

### Le 4<sup>e</sup> Acte d'HAMLET

Grand opéra, musique de A. Thomas.

M<sup>me</sup> DESGORIA chantera le rôle d'Ophélie.

Trois divertissements.

### Courrier de la mode

Toute les couturières sont affolées en ce moment par les caprices subits de la mode; elles ne savent quel style adopter pour être dans le vrai mouvement choisi.

A peine le genre Empire est-il lancé que, crac! on change d'idée, et que voilà les costumes 1830 qui dominent, avec leurs manches tombantes à gros gigots, leurs jupes amples formant de larges godets dans le bas. Gare, si les cabriolets complètent l'ensemble et viennent coiffer les coquettes, car ces formes de chapeaux n'ont rien de gracieux!

Remarquons encore le retour vers cette époque qui s'est manifesté cette saison dernière par le goût prononcé pour les longues écharpes; on dit même que la résurrection des châles des Indes est certaine, qu'on portera tout naturellement comme nos grand'mères, serrés

autour du cou ou négligemment posés sur les épaules.

Les manchons subissent un petit changement de forme, ils sont plus longs, minces, ce qui les fait par trop ressembler à des cousins de dos de fauteuil; on en fera en drap, en velours, assortis au costume, avec une bande de fourrure à chaque extrémité. J'en ai vu de fort coquets, tout en plume de faisan, avec garniture de chapeau pareille; un autre en lophophore, se portant avec la petite toque de lophophore: deux petits lézards couraient sur le manchon et la toque.

Les chapeaux, quand ils ne prennent pas une forme extravagante, sont un peu moins petits cet hiver. Beaucoup de toques très seyantes, coiffant bien.

Des chapeaux de feutre de toutes teintes seront garnis de même ton; toutes sortes de têtes d'oiseaux, d'ailes, de queues sont réunies pour former des motifs de plumages fantastiques. De petites martres entières entoureront encore les toques et les capotes cet hiver; avec un mélange de velours clair changeant, l'effet de la fourrure est ravissant. Du reste, le succès de la fourrure sera très grand; en dehors des manchons, boas, garnitures de toutes sortes, on portera de grandes pèlerines, palatines, toutes en fourrure.

L'ampleur de plus en plus exagérée des manches donne une vogue constante aux pèlerines, pourpoints, camails en velours, en soie, en drap.

La grosse serge continuera toujours à composer de charmants costumes trotteurs pour le matin, la jupe ronde et la grande jaquette croisée avec de gros boutons. Quel que soit le style choisi par la mode, ce genre de petit costume sera quand même de mise. La veste est un vêtement si commode!

Les vieux boutons sont de plus en plus appréciés, en cailloux du Rhin, en acier, en imitations de miniatures; aussi, les vieux babuts, les anciennes commodes, sont-ils fouillés de fond en comble pour retrouver quelques-uns de ces boutons. On les met partout sur des vestes, comme ornements de corsage, dans un nœud de velours, de dentelle, sur les hautes ceintures corselets, de chaque côté des hanches, sur les pattes formant garniture pour les poches.

Nous avons vu une jupe nouvelle toute froncée devant et sur les hanches, avec large pli double derrière ouvert au milieu et boutonné par six boutons d'acier assortis à ceux de la veste courte. Cette idée de pli boutonné d'une façon apparente était assez originale.

### CONSEILS ET RECETTES

#### LES CHAMPIGNONS

Les cèpes ou « bolets comestibles » ont fait leur apparition sur le marché.

On sait que le cèpe fait partie des champignons alimentaires qui viennent dans les bois

et que, bien apprêté, il offre un régal délicieux.

Bien que le principe vénéneux soit moins développé chez les bolets — famille à laquelle appartient le cèpe — que chez les agarics, néanmoins plusieurs espèces des bolets passent à bon droit pour très malfaisantes.

Le « bolet pernicieux » et le « bolet indigotier » qui renferment un poison des plus violents, ressemblent suffisamment au cèpe pour occasionner de dangereuses méprises.

Dans ces conditions, nous ne saurions trop recommander à ceux qui n'ont pas une grande habitude des champignons de faire macérer quelque temps dans l'eau acidulée tout champignon suspect ou douteux.

Il faut avoir soin de jeter l'eau vinaigrée, car elle contient alors le principe délétère de ces végétaux.

Un musicien se prend de querelle avec un chocolatier.

Le chocolatier, furieux, envoie une gifle au musicien avec ces mots :

— Prenez note de ça!

Le musicien riposte par un soufflet :

— Inscrivez ça sur vos tablettes!

### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 16 Octobre 1892

Versements de 64 déposants (18 nouveaux), 26,754 fr. ».

Remboursements, 28,746 fr. ».

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

### Dernières Nouvelles

Paris, 17 octobre, 12 h. 40 soir.

Le calme continue à Carmaux. Les grévistes circulent autour des puits sans incident. On assure que procès-verbal a été dressé hier contre Baudin en raison des propos injurieux tenus contre les gendarmes au moment de l'arrestation d'un ouvrier maçon.

HAVAS.

### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

## P. ANDRIEU

Le meilleur des éclairages, l'ORIFLAMME

2.25 le bidon de cinq litres.

Huile à brûler, triple épuration,

le 1/2 kilog., 40 c.

Bougie première, le paquet 75 c.

extra, — 80 c.

Chandelle perfectionnée, 2 k. 430 1.90

**BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE**

Toutes nos marchandises sont

vendues au plus juste prix, et

sont de qualité irréprochable.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

## SAISON D'HIVER

# MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure

Étude de M<sup>e</sup> FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, 41.

**EXTRAIT**

**D'un Jugement de Divorce**

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le 28 juillet 1892, enregistré et signifié,

Il appert :

Que le divorce a été prononcé au profit de M. Henri Dupays, serblantier, demeurant à Saumur, rue de Nantilly, n° 23 ;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> F. Coquebert de Neuville,

Contre la dame Lucie Rémond, épouse dudit sieur Dupays, ladite dame demeurant à Béziers, rue Bertrand, n° 23 ;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Henri Lecoy, avoué à Saumur.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 14 octobre 1892.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M<sup>e</sup> FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 41.

**EXTRAIT**

**D'un Jugement de Divorce**

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le 28 juillet 1892, enregistré et signifié,

Il appert :

Que le divorce a été prononcé au profit de M. Jean Lafré, charbon-forgeron, demeurant à Saumur, rue de la Visitation,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Coquebert de Neuville ;

Contre la dame Louise Hupont, épouse dudit sieur Lafré, demeurant rue de la Croix-Verte, à Saumur.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 14 octobre 1892.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Études de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 42, rue du Marché-Noir.

Et de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange.

**VENTE**

Par licitation

**D'une Maison d'habitation**

A USAGE DE CAFÉ  
AVEC DÉPENDANCES

Située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, rue Basse.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, le DIMANCHE 13 NOVEMBRE 1892, à 2 heures de l'après-midi, en la salle de la Mairie de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, à l'audience des vacations du premier octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré ;

Aux requête, poursuite et diligence de : 1<sup>o</sup> M. Paul Robin, syndic de faillites, demeurant à Angers, rue de la Roë, n° 36, agissant en qualité de syndic définitif de la faillite du sieur Armand Rogereau, fabricant de vinaigre, demeurant à Angers, rue du Commerce, n° 21, déclarée par jugement du Tribunal de commerce d'Angers, en date du vingt-deux juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, fonctions auxquelles il a été nommé par autre jugement dudit Tribunal de Commerce en date du cinq août suivant, également enregistré, et dûment autorisé à poursuivre la vente dont s'agit par ordonnance de M. le juge-commissaire de ladite faillite, en date à Angers du dix-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-douze ; 2<sup>o</sup> M. Armand Rogereau, ci-dessus nommé, qualifié et domicilié ;

Demandeurs, ayant M<sup>e</sup> LE RAY pour avoué ;

Contre Madame Emilie Rogereau, épouse de M. Emmanuel Thibault, marchand, avec lequel elle demeure à Candé (Indre-et-Loire), et ce dernier pour la validité de la procédure,

Défendeurs, ayant pour avoué M<sup>e</sup> ALBERT ; Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente sur licitation de l'immeuble ci-après désigné indivis entre M. Rogereau, failli, et Madame Thibault-Rogereau, sa sœur.

**DÉSIGNATION**

Une maison, sise à Saint-Hilaire-Saint-Florent, rue Basse, à usage de café, comprenant portail et grande salle sur la rue, autre salle à la suite, cuisine, petite chambre au fond donnant sur la rivière le Thouet ;

Au premier étage, plusieurs chambres au-dessus des deux premières salles, greniers au-dessus et sur le surplus des bâtiments ; cour au levant, commune avec Madame Ratonis, hangar, pompe et lieux d'aisance ;

Grande cave sous la salle donnant sur la rue.

Le tout joignant au nord la rivière le Thouet, au levant Madame Ratonis et la Brasserie, au couchant M. Auguste Hardouin, au midi la rue Basse ou route de Genes.

Mise à prix : neuf mille francs, ci 9,000

S'adresser, pour renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué à Saumur, n° 42, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-douze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Études de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 42, rue du Marché-Noir, Et de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange.

**VENTE**

Aux enchères publiques  
D'UN

**MORCEAU DE TERRE**

Planté en Vignes rouges  
et blanches

Situé commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Dépendant de la faillite du sieur ARMAND ROGEREAU, fabricant de vinaigre, demeurant à Angers.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, le DIMANCHE 13 NOVEMBRE 1892, en la salle de la Mairie de Saint-Hilaire-

Saint-Florent, à 2 heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu en chambre du conseil par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le premier octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré,

Aux requête, poursuite et diligence de : 1<sup>o</sup> M. Paul Robin, syndic de faillites, demeurant à Angers, rue de la Roë, numéro 36, agissant en qualité de syndic définitif de la faillite du sieur Armand Rogereau, fabricant de vinaigre, demeurant à Angers, rue du Commerce, numéro 21, déclarée par jugement du Tribunal de commerce d'Angers, en date du vingt-deux juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, fonctions auxquelles il a été nommé par jugement du Tribunal de commerce, en date du cinq août suivant, également enregistré, et dûment autorisé à poursuivre la vente dont s'agit par ordonnance de M. le Juge commissaire de ladite faillite, en date à Angers du dix-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-douze ; 2<sup>o</sup> M. Armand Rogereau, ci-dessus nommé, qualifié et domicilié.

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> LE RAY, demeurant à Saumur, 12, rue du Marché-Noir ;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble ci-après dépendant de la faillite dudit sieur Armand Rogereau.

**DÉSIGNATION**

Soixante-six ares quatre-vingt-huit centiares de vigne rouge et blanche, au Champ-du-Bout-du-Clos, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant au levant le chemin du Bout-du-Clos, au midi le chemin des Cerceaux, au couchant Cheveau et Batais, au nord Madame de la Frégoelière.

Mise à prix : mille francs, ci 1,000

S'adresser, pour renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué à Saumur, 42, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-douze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, fo , ce . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

**Changement de Domicile**

L'Étude de M<sup>e</sup> MULLON, huissier à Saumur, 28, rue Dacier, est transférée rue de la Petite-Douve, n° 9.

**On demande de suite**

Une bonne Cuisinière et un Cocher connaissant un peu le jardinage.

Tous deux habitués au service d'une maison bourgeoise.

Inutile de se présenter sans bons certificats.

S'adresser au bureau du journal.

**Grande Épicerie Parisienne**

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier

Vendre bon **IMBERT Fils** Joindre la qualité  
AVANT TOUT AU Bon marché

Maison de Confiance

Je mets le public en garde contre les agissements de maisons similaires, qui, pour paraître vendre meilleur marché que moi, dénaturent la dénomination des articles. Ainsi, quand on vous offre de la bougie première à 0,75, de l'extra à 0,80 le paquet, ce n'est pas vrai ; on vous vend de la deuxième pour de la première et de la première pour de l'extra.

J'appelle les choses par leurs noms.

Je vends la bougie Phocéenne bonne qualité ou 2<sup>e</sup>, 0,75 le paquet ; la Phocéenne ou 1<sup>re</sup>, 0,80 ; la bougie Fournier extra-supérieure, 0,90, et la bougie à trous 0,90. — A qualité égale, je vends aussi bon marché que qui que ce soit et défie toute concurrence loyale. Le grand débit de ma vente va toujours augmenter ; cela me permet de renouveler souvent mes stocks de marchandises et d'offrir ainsi à ma clientèle des produits de 1<sup>er</sup> choix, toujours bien frais. Je juge inutile de dire qu'ils sont tous naturels, car un négociant honnête ne doit pas, à sa connaissance, vendre des marchandises falsifiées.

Voilà comment je comprends le rôle de l'intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Vendre la marchandise pour ce qu'elle est, sous la dénomination commerciale. Et ainsi toujours dire la vérité à la clientèle.

P. S. — Tous mes services étant réunis dans le même local, cela permet de préparer et de livrer à domicile très rapidement les commandes qui me sont confiées. Je n'ai donc pas besoin de téléphone ; de là une notable économie qui me permet de vendre très bon marché.

**Changement de Domicile**

M. JOUAN, Entrepreneur de Peinture, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à partir du 23 Septembre les commandes seront reçues rue de la Porte Neuve, n° 7.

**AU CORDON BLEU**

Bureau de Placement

DÉS DEUX SEXES

Tenu par M<sup>me</sup> ANNA

5, Rue du Puits-Tribouillet.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

**Petite MAISON**

Avec JARDIN bien affruié

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

**VOITURE POUR PONEY**

S'adresser au bureau du journal.

**Épicerie Centrale**

28, Rue Saint-Jean.

CAVES ET ENTREPOT | TÉLÉPHONE | DÉPENDANCES

Rue de Fenet.

Reliant tous les services

Place Cendrière.

L'Épicerie Centrale s'occupe exclusivement de la vente directe aux consommateurs de SPIRITUEUX et de PRODUITS ALIMENTAIRES de tout 1<sup>er</sup> CHOIX et avant tout ABSOLUMENT NATURELS. En un mot, établir la vérité dans le commerce des denrées alimentaires, voilà ce que la maison ANDRIEU met en pratique et lui vaut tout son succès, ce qui lui permet de vendre 5 ET 10 POUR 0/0 meilleur marché que n'importe quelle maison SIMILAIRE. Une maison dont la vente est très importante est souvent mieux placée que tout autre par suite de l'importance de ses achats et peut, pour cette raison, donner des marchandises toujours fraîches aux meilleures conditions de bon Marché.

**Bougie Phocéenne bonne qualité le paquet 0,70**

Bien faire et laisser dire.

DEMANDEZ LE CATALOGUE

28 et 30, rue Saint-Jean, Épicerie Centrale.

NOTA. — Supposant ce renseignement peu intéressant pour la clientèle, j'estime inutile d'indiquer le mode d'éclairage de mes magasins.

**FÊTE DE LA TOUSSAINT**

**Maison L. COCHET**

20, Rue du Portail-Louis — Saumur

**BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT**

Solde de toutes les Couronnes en Métal et Porcelaine.

**GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE**

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

**IMBERT FILS**

**INAUGURATION des Agrandissements**

Installation permettant un service rapide  
Magasins éclairés par l'Electricité.

Maison la plus importante de la contrée, vendant réellement meilleur marché que toute autre des produits de première qualité.

Consultez le Catalogue et comparez surtout la qualité des marchandises.

LIVRAISONS A DOMICILE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.